TRANSMIS LE 22/05/2025
REÇU LE 22/05/2025
AFFICHÉ LE 23/05/2025
NOTIFIÉ LE 23/05/2025
PUBLIÉ LE 23/05/2025
EXÉCUTOIRE LE 23/05/2025

2025/...

FRANCONVILLE LA GARENNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

---

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2025

DÉLIBÉRATION N°19

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – ACCORD-CADRE 24ES84 – PRESTATIONS D'ELAGAGE, D'ABATTAGE ET DE DESSOUCHAGE – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES ACCORDS-CADRES (Lots n°1 et n°2).

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-cinq, le 15 du mois de mai à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.
Adjoints au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO.
Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Sophie FERREIRA, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA, Philippe CHANIAUD.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseillers Municipaux (*) : Stéphane AUBOIN, Pasionaria ENEDAGUILA, Camille PRÉVOST.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Conseillère Municipale (*) : Françoise MENDY-LASCOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE.

Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :
Étiennette LE BÉCHEC : Patrick BOULLÉ
Hervé GALICHET : Henri FERNANDEZ
Stéphane VERNEREY : Claire LE BERRE
Irène CORNUAU : Michelle SCHIDERER
Dominique ASARO : Xavier MELKI
Thierry BILLARAND : Alain VERBRUGGHE
Françoise GONZALEZ : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO
Rachel SABATIER GIRAULT : Laurie DODIN.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !
Vincent MULOT : Françoise MENDY LASCOT

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :
Océane USTASE : Florent BATIER.

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO.

****

Le **Conseil Municipal, convoqué le 7 mai 2025,** s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : **Sabrina FORTUNATO** a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

****

(*) Par ordre du tableau et par groupe

Ville de Franconville la Garenne (95130)
Direction de la Commande Publique

Question n°19 du CM en date du 15/05/2025-P1/2

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2025
DÉLIBÉRATION n°19

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – ACCORD-CADRE 24ES84 – PRESTATIONS D'ELAGAGE, D'ABATTAGE ET DE DESSOUCHAGE – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES ACCORDS-CADRES (Lots n°1 et n°2).

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12 et L. 2121-13,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et suivants,

CONSIDERANT la nécessité de recourir à des prestataires extérieurs chargés d'assurer les prestations d'élagage, d'abattage et de dessouchage des arbres sur le territoire de la commune,

CONSIDÉRANT l'avis d'appel public à la concurrence publié au JOUE le 24/02/2025, au BOAMP le 23/02/2025 et sur le profil acheteur de la Ville, dans le cadre d'un appel d'offres ouvert pour l'attribution des accords-cadres pour les prestations d'élagage, d'abattage et de dessouchage des arbres – Lot n°1 Prestations d'élagage, d'abattage et de dessouchage et Lot n°2 Taille en rideau (n°24ES84),

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse des offres proposant à la Commission d'Appel d'Offres de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres pour les lots n°1 et n°2,

CONSIDÉRANT la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 7 mai 2025 attribuant les accords-cadres à la société SOIN DES ARBRES EN MILIEU URBAIN (Lot n°1 Prestations d'élagage, abattage et dessouchage et Lot n°2 Taille en rideau),

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer les accords-cadres de services,

APRES l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 7 mai 2025 et de la Commission Ressources et développement en date du 29 avril 2025,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal

Ville de Franconville la Garenne (95130)
Direction de la Commande Publique

Question n°19 du CM en date du 15/05/2025-P2/2

Article 1ER : AUTORISE Monsieur le maire à signer les accords-cadres relatifs à des prestations d'élagage, d'abattage et de dessouchage des arbres sur le territoire de la commune, avec les sociétés suivantes :

- Lot n°1 - Prestations d'élagage, d'abattage et de dessouchage : SOIN DES ARBRES EN MILIEU URBAIN sise 46 rue Albert Sarrault – 78000 VERSAILLES pour un montant maximum annuel de 100 000 € HT soit 120 000 € TTC ;

- Lot n°2 – Taille en rideau : SOIN DES ARBRES EN MILIEU URBAIN sise 46 rue Albert Sarrault – 78000 VERSAILLES pour un montant maximum annuel de 30 000€ HT soit 36 000€ TTC ;

Article 2 : Les accords-cadres sont conclus pour une période initiale de 1 an à compter de la date de notification du contrat. Les accords-cadres sont reconduits tacitement jusqu'à leurs termes. Le nombre de période de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Article 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget Ville.

Article 4 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 5 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France

À l'UNANIMITÉ des votants

Pour : 39 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire

Le 23 mai 2025

Caractère Exécutoire

Mme Marie LE BERRE

Acte à classer

DEL15052025Q19

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-05-22T18-31-31.00 (MI261373066)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20250515-DEL15052025Q19-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : COMMANDE PUBLIQUE - ACCORD-CADRE 24ES84 - PRESTATIONS D'ELAGAGE, D'ABATTAGE ET DE DESSOUCHAGE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES ACCORDS-CADRES (Lots n.1 et n.2).

Date de décision : 15/05/2025

Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.7. ACCORDS-CADRES

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 19 - CP - Elagage arbres 24ES84.PDF **Multicanal :** Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé	Date **22/05/25** à **18:31**	Par SADEQ Fatiha
Transmis	Date **22/05/25** à **18:31**	Par SADEQ Fatiha
Accusé de réception	Date **22/05/25** à **18:36**	